

# DEC 42/2014

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 12 novembre 2014

---

---

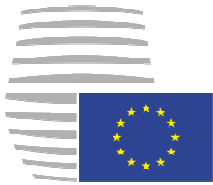
Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 12 novembre 2014

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Virements de crédits** n° DEC 42/2014 – Section III – Commission – du budget général 2014





Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 4 novembre 2014  
(OR. en)

15026/14

FIN 810

#### NOTE DE TRANSMISSION

---

Origine:	Monsieur Jacek DOMINIK, membre de la Commission européenne
Date de réception:	4 novembre 2014
Destinataire:	Monsieur Enrico ZANETTI, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virement de crédits n° DEC 42/2014 - Section III - Commission - du budget général 2014

---

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC 42/2014 .

p.j.: DEC 42/2014



# COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 31/10/2014

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2014  
SECTION III - COMMISSION TITRES 16, 17

## VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 42/2014

---

EN EUROS

### ORIGINE DES CRÉDITS

**DU CHAPITRE** - 1703 Santé publique

POSTE - 17 03 12 01 Contribution de l'Union à l'Agence européenne des médicaments CE - 800 000

### DESTINATION DES CRÉDITS

**AU CHAPITRE** - 1603 Actions de communication

POSTE - 16 03 02 03 Outils d'information et de communication écrite et en ligne CE 800 000

## I. RENFORCEMENT

### a) Intitulé de la ligne

#### 16 03 02 03 - Outils d'information et de communication écrite et en ligne

### b) Données chiffrées à la date du 22/10/2014

	<b>CE</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	18 180 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	18 180 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	14 341 812
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>3 838 188</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>4 638 188</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>800 000</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	4,40 %
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 22/10/2014	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

### d) Justification détaillée du renforcement

La demande de virement est liée à la gestion du site internet Europa. Un renforcement de la ligne 16 03 02 03 à hauteur de 800 000 EUR est nécessaire afin de:

- couvrir l'incidence financière (concernant notamment le développement, la gouvernance éditoriale et les capacités du gestionnaire du site web) de la récente décision de créer pour le 1<sup>er</sup> novembre de cette année une nouvelle fonctionnalité combinant page d'accueil et «Espace actualités» de la Commission. Les besoins financiers sont estimés à 70 000 EUR;
- couvrir les besoins du programme de transformation numérique (anciennement dénommée rationalisation du web) qui permettrait de créer des clusters de contenus ciblés pour la présence renouvelée de la Commission sur internet et la réécriture du contenu pour le nouveau site, ainsi que le transfert du contenu des sites internet actuels des directions générales. Un montant total de 600 000 EUR est estimé nécessaire à cet effet;
- renforcer, à hauteur de 130 000 EUR, la composante systèmes d'information (Next Europa) de la présence renouvelée de la Commission sur internet. Les besoins sont liés:
  - a) aux coûts d'hébergement supplémentaires imprévus du moteur de recherche d'Europa, coûts liés au développement d'une solution pour les migrations de sites, et
  - b) au passage à l'analyse visuelle (*visual analytics*), qui constitue une solution analytique totalement différente par rapport au système actuel.

En outre, l'analyse visuelle sera hébergée dans le nuage (réseau «virtuel»), ce qui peut être considéré comme une expérience pilote avant le transfert à terme de l'ensemble de la présence publique de la Commission sur internet vers le nuage.

## II. PRÉLÈVEMENT

### a) Intitulé de la ligne

**17 03 12 01 - Contribution de l'Union à l'Agence européenne des médicaments**

### b) Données chiffrées à la date du 22/10/2014

	<b>CE</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	31 333 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	949 390
2. Virements	-1 500 000
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	30 782 390
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	22 179 471
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>8 602 919</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>7 802 919</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>800 000</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	2,55 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	3 452 779
2. Crédits disponibles à la date du 22/10/2014	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

### d) Justification détaillée du prélèvement

La ligne 17 03 12 01 couvre la contribution de l'UE au budget de l'Agence européenne des médicaments en ce qui concerne les dépenses de personnel et les dépenses de fonctionnement (titres 1 et 2), ainsi que les dépenses opérationnelles relatives au programme de travail (titre 3).

La contribution de l'Union pour 2014 s'établit au total à 33,2 millions d'EUR, dont un montant de 1,9 million d'EUR est attendu de recettes affectées provenant de l'excédent de l'agence pour 2012.

À la suite de la révision, en 2014, du facteur de pondération des rémunérations pour les années 2011 et 2012, l'agence a constaté que l'incidence budgétaire était inférieure à ce qui était prévu par le projet de budget 2014. Par ailleurs, en raison d'une correction des comptes pour l'exercice 2012 demandée par la Cour des comptes, l'excédent 2012 de l'agence a été plus élevé que prévu, ce qui a eu pour effet de réduire la subvention d'équilibre à financer en 2014 par rapport au montant autorisé dans le budget de l'UE pour cette année.

En conséquence, ce montant de 800 000 EUR en crédits d'engagement peut être mis à disposition pour couvrir les besoins budgétaires supplémentaires apparus sur d'autres lignes. Les paiements correspondants ont été mis à disposition pour redéploiement dans le cadre du virement global (DEC 31/2014).